



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026\_043  
SIEML – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice : .....43  
Conseillers présents : .....36  
Pouvoir(s) : ..... 7  
Votants : .....43

**Conseillers présents :**

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,  
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,  
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,  
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,  
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,  
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,  
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

**Secrétaire de séance :**

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026\_043  
Siéml – Désignation de représentants

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) est un établissement public de coopération dont la gouvernance repose pleinement sur les collectivités du bloc communal.

A ce titre, son fonctionnement démocratique est directement issu des désignations opérées par les communes et les intercommunalités. Il intervient sur le périmètre départemental pour assurer la qualité du service public de l'énergie.

Chaque commune membre désigner parmi les élus du Conseil Municipal un représentant titulaire et un représentant suppléant. Il est proposé de procéder à la désignation de ces représentants.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Siéml,

Vu le courrier du Directeur général du Siéml du 20 mars 2026 portant sur le renouvellement des instances de gouvernance du Siéml,

Considérant les candidatures de Véronique LANGLAIS comme titulaire et de Albéric VERGER comme suppléant,

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De désigner les représentants suivants pour représenter la commune au sein du Siéml :
  - o Titulaire : Véronique LANGLAIS
  - o Suppléant : Albéric VERGER

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 20 avril 2026

Véronique LANGLAIS  
Maire des Hauts-d'Anjou



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*